

Communiqué de presse de Swissmetal

Vendredi 29 juin 2007

La procédure de consultation menée conformément à la convention collective du travail est terminée – Swissmetal répond favorablement à l'essentiel des demandes des partenaires sociaux

En date du mercredi 27 juin 2007, Swissmetal – UMS Usines Métallurgiques Suisses SA a mis fin à la procédure de consultation qui, conformément à la convention collective du travail, avait été ouverte le 12 juin dernier avec les représentants des employés de Swissmetal en Suisse, les syndicats et les cantons. Dans le cadre de cette procédure, les représentants des employés avaient participé activement à la recherche de solutions et avaient soumis différentes propositions utiles qui, en partie, ont aussi été réalisées. Swissmetal les remercie expressément pour leur participation constructive.

La procédure de consultation a duré 14 jours ouvrables et est ainsi conforme aux dispositions stipulées dans la convention collective du travail. Cependant la prolongation de la procédure de consultation au-delà des 14 jours ouvrables a été un point de discussion important de cette consultation. Swissmetal a en partie répondu favorablement à cette demande en proposant librement une procédure de consultation supplémentaire pour la deuxième vague de suppressions d'emplois prévue vers la fin de l'année et qui sera la plus importante. Cette procédure pourra par ailleurs être prolongée à 30 jours. Ainsi, l'entreprise répond à un souhait important des partenaires sociaux et offre un champ d'actions supplémentaire pour la recherche de solutions en commun qui pourront être approuvées par tous les participants.

Mais en même temps, certaines mesures n'ont pas pu être reportées et ont été immédiatement mises en œuvre à la fin de la procédure de consultation. Il s'agit là pour l'essentiel de résiliations de contrat avec proposition modificative qui touchent 39 employés. D'autres postes au sein de Swissmetal leur seront proposés. Cela concerne avant tout des postes dans le secteur technique, la maintenance et la logistique qui devront être intégrés dans la production proprement dite. Cette étape s'inscrit dans la perspective d'augmenter impérativement et rapidement la performance des usines en Suisse. De ce fait, ces mesures sont particulièrement importantes pour Swissmetal et sont liées à un calendrier bien défini. Il est en effet nécessaire de gérer le volume des commandes à court terme sans faire appel à du personnel temporaire coûteux et d'augmenter les capacités de livraison des clients. À côté de ces résiliations de contrat avec proposition de reclassement, seules 11 des 153 suppressions d'emplois initialement prévues seront prononcées dans le cadre des mesures mises en œuvre actuellement. La présente phase concerne donc essentiellement des transferts internes à Swissmetal. La majorité des suppressions d'emplois prévues feront l'objet de la deuxième phase qui aura lieu vers la fin de l'année 2007. Par ailleurs, l'ensemble des mesures mises en œuvre ces derniers jours concerne les deux sites en Suisse à plus ou moins parts égales.

Swissmetal continue à mettre tout en œuvre pour que les licenciements planifiés soient aussi supportables que possible sur le plan social et que les négociations en cours avec les partenaires sociaux trouvent bientôt une issue positive. Dans l'intervalle, un fonds social des deux fondations sera mis à disposition des collaborateurs qui en auront besoin, afin de leur apporter une aide rapide et sans bureaucratie. Par ailleurs, Swissmetal proposera aux collaborateurs concernés un service de conseils en matière de recherche d'emploi. Les bureaux du personnel leur prodigueront des conseils sur la manière de constituer des dossiers de candidature et de postuler. Swissmetal a également déjà reçu diverses demandes émanant d'autres employeurs à la recherche de personnel. Ces offres d'emplois seront également transmises lors des entretiens individuels.